



DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	44	4	1

**OBJET : 09-1 - ANIMATION -
TOURISME - ASSOCIATION "LOISIRS
ET JEUX DE L'ESPRIT" - CONVENTION
D'OBJECTIFS ET DE MOYENS -
AUTORISATION DE SIGNATURE**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N° Enregistrement :

974/21

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage
en Mairie, - 1 AVR. 2021
Le
Et de la réception en Sous-Préfecture,
Le - 1 AVR. 2021



Par délégation du Maire
Le Directeur adjoint

Anthony CLAVERIE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU VENDREDI 26 MARS 2021

Le vendredi 26 mars 2021 à 15h00,
Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en
date du 19/03/2021, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de M. Jacques GENTE, 1er Adjoint.

Présents :

M. Jacques GENTE, Mme Nathalie DEPETRIS, M. Serge AMAR, Mme Simone
TORRES-FORET-DODELIN, M. Eric DUPLAY, Mme Khéra BADAOU-
HUGUENIN-VUILLEMIN, M. Yves DAHAN, Mme Alexia MISSANA, M. Audouin
RAMBAUD, Mme Marika ROMAN, M. Daniel LALLAI, Mme Vanessa
LELLOUCHE, M. Matthieu GILLI, Mme Françoise THOMEL, M. Xavier WIIK,
Mme Anne-Marie BOUSQUET, M. Marc FOSSOUD, Mme Marguerite BLAZY, M.
Bernard MONIER, M. Paul SASSI, M. Gerald LACOSTE, Mme Beatrix GIRARD,
Mme Carole BONAUT, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Eric
PAUGET, M. David SIMPLOT, Mme Gaëlle DUMAS, M. Jean-Gérard ANFOSSI,
M. Hassan EL JAZOULI, Mme Fanny HARTNAGEL ROPITEAU, Mme Nathalie
GRILLI, Mme Stéphanie FICARELLA, Mme Johanna SIMOES DA SILVA, M.
Marc ANFOSSO, Mme Anaïs IMBERT, Mme Françoise VALLOT, Mme Monique
GAGEAN, M. Arnaud VIE, M. François ZEMA, Mme Aline ABRANAVEL, Mme
Michèle MURATORE, Mme Khadija AOUAMI, Mme Djahida HEMADOU.

Procurations :

Mme Martine SAVALLI à Mme Anne-Marie BOUSQUET,
M. Bernard DELIQUAIRE à Mme Françoise THOMEL,
M. Alain BERNARD à Mme Marika ROMAN,
M. Tanguy CORNEC à M. Arnaud VIE

Absents : M. Jean LEONETTI.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été
procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.
Mme Alexia MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e)
pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées.
Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) CULTURE - TOURISME

La Commune a initié, depuis plusieurs années, une démarche permettant de renforcer son partenariat avec les associations.

L'Association « Loisirs et Jeux de l'Esprit », régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, a pour objet social l'organisation du Festival International de Bridge d'Antibes Juan-les-Pins.

Ce festival, dont la 70^{ème} édition s'est déroulée du 24 mai au 2 juin 2019 aux Espaces du Fort Carré, représente un événement important dans le domaine du bridge mais également un véritable outil de développement local en termes de retombées économiques sur le territoire de la Commune.

En effet, celui-ci a accueilli lors de cette dernière édition, 2 668 joueurs pendant 10 jours dont 800 joueurs étrangers représentant 17 nations.

Chaque année depuis maintenant 70 ans, le festival est reconnu dans sa pérennité par la qualité de son organisation, comme l'un des plus importants événements dans son genre sur le plan international.

Cette Association, notamment financée par voie de subventions, renouvelle sa demande de partenariat auprès de notre Commune pour poursuivre l'organisation de cet événement.

L'Association a bénéficié en 2020 d'une subvention de 75 000€.

En raison de la crise sanitaire le Festival de Bridge 2020 a été annulé, cette subvention sera donc utilisée pour financer le festival 2021.

Compte tenu de l'intérêt général et local que représentent les activités de l'Association, la Commune décide de poursuivre, pour une durée de trois ans, son concours financier en renouvelant la précédente convention d'objectifs et de moyens arrivant à échéance le 4 avril 2021.

OUÍ CET EXPOSE
APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité,

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs et de moyens avec l'Association « Loisirs et Jeux de l'Esprit » pour une durée de trois ans, ainsi que les éventuels avenants s'y rapportant sans que l'économie générale du contrat n'en soit bouleversée.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application "Télérecours" accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr/>. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DCM N.09-1 - ANIMATION - TOURISME - ASSOCIATION "LOISIRS ET JEUX DE L'ESPRIT" - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS - AUTORISATION DE SIGNATURE

Date de transmission de l'acte : 01/04/2021

Date de réception de l'accusé de réception : 01/04/2021

Numéro de l'acte : 742033 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20210326-742033-DE

Date de décision : 26/03/2021

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communes